

# Participez aux Rubans du développement durable 2008

## Le développement durable est dans la culture de vos politiques locales

A l'initiative de Dexia en partenariat avec le Comité 21, l'Association des maires de France et l'Association des maires de grandes villes de France, les Rubans du développement durable identifient et valorisent depuis 2003 les démarches exemplaires des collectivités locales en faveur du développement durable de leurs territoires. En 5 ans, 52 collectivités locales ont été distinguées.

## Une opération d'envergure nationale

Un Ruban du développement durable est attribué par le jury à chaque collectivité locale dont les politiques ont été appréciées au regard des trois critères de l'opération : organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable ; vision stratégique et plan d'actions ; actions réalisées.

Le jury d'experts est composé d'associations représentatives des collectivités locales et d'organismes spécialisés dans le développement durable : Association des maires de France, Association des maires de grandes Villes de France, Assemblée des départements de France, Association des petites villes de France, Association «Notre Village», Comité 21, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre national de la fonction publique territoriale, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Environnement Magazine, la Gazette des communes et Dexia.

## Le dispositif de valorisation

Au niveau local, les collectivités locales ont la possibilité de se prévaloir, pour une durée de 2 ans, de leur Ruban du développement durable sur un panneau d'entrée du territoire, leur papier à lettres, leur site internet ou tout autre support de communication.

Au niveau national, les partenaires des Rubans organisent une présentation à la presse nationale et régionale, valorisent les politiques des collectivités locales retenues dans des publications et dans une conférence sur les problématiques du développement durable au sein des collectivités locales.

**Date de clôture  
des candidatures : le 5 mai 2008**

**Rubans  
du développement  
durable**

coal-concept.com



[www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)



## Quels candidats ?

Les Rubans du développement durable s'adressent à l'ensemble des collectivités territoriales françaises (communes, départements, régions), structures intercommunales et parcs naturels régionaux.

## Quels critères ?

### 1. Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

Pour chacune des étapes de la politique (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation), préciser :

- l'organisation retenue : pilotage interne, formation des équipes, diagnostic, mobilisation des acteurs externes, sensibilisation et éducation des citoyens, partenariats, financements, etc.
- le calendrier ;
- le nom des structures ou personnes mobilisées ainsi que leurs coordonnées ;
- des exemples significatifs.

### 2. Vision stratégique et plan d'actions

Préciser les axes, les objectifs et les échéances de la stratégie (exemple : réduire de 25% ses émissions de gaz à effet de serre à échéance 2020 pour l'axe « Lutte contre le changement climatique »).

Joindre le plan d'actions.

### 3. Actions réalisées, exemplarité et innovations

Présenter un tableau des actions engagées et des résultats obtenus (les données chiffrées seront appréciées du jury).

Il sera plus particulièrement prêté attention aux thématiques suivantes :

- l'éco-responsabilité de l'administration ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- la lutte contre les exclusions et les discriminations ;
- le soutien à l'économie sociale et environnementale ;
- le tourisme durable ;
- la coopération internationale.

### Le dossier de candidature :

à télécharger sur [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)

- La lettre de candidature signée du 1<sup>er</sup> élu et la délibération le cas échéant ;
- Le bulletin de participation ;
- Le dossier argumentaire de dix pages maximum déclinant les trois critères ;
- Les documents d'information relatifs au projet : diagnostic, stratégie et plan d'actions, dispositif de suivi et d'évaluation, etc.

*Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné par le jury.*

**Retourner le dossier complet sous format papier et numérique avant le 5 mai 2008**

Les Rubans du développement durable

Comité 21, 132 rue de Rivoli 75001 Paris

Contact : Antoine Charlot / [charlot@comite21.org](mailto:charlot@comite21.org) - tél : 01 55 34 75 24